

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Date convocation : 04/03/2021 Séance du : 11/03/2021 Date d'affichage : 15/03/2021
Conseillers élus : 10 Présents : 9 Votants : 10

L'an deux mil vingt et un et le onze du mois de mars, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, à dix-neuf heures, sous la présidence de M. Gilles LAMETAIRIE, Maire.

Étaient présents : Gilles LAMETAIRIE, Olivier LORNE, Bruno LACORNE, Christian BALIGAND, Marie-Dominique DELORME, Nicolas GUILLAUME, Bastien ROUX, Catherine FASSEUR, Pierre LIONET.

Était excusée : Lucie MORAILLON représentée par Catherine FASSEUR

A été désignée secrétaire de séance : Marie-Dominique DELORME

M. le Maire ayant donné lecture du compte rendu de la séance du 28 janvier 2021, aucune observation n'ayant été formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

RENOVATION THERMIQUE DE LA SALLE PERISCOLAIRE – VALIDATION DE DEVIS

M. le Maire rappelle que lors du Conseil municipal du 28 janvier 2021, il a été décidé de poursuivre le projet de rénovation thermique de la salle périscolaire en demandant des devis pour le remplacement des huisseries ; la pose d'un faux plafond ; des travaux d'électricité ; la pose de VMC double flux et la peinture des locaux.

M. le Maire présente les devis des entreprises qui ont été consultées dans ce cadre.

Par corps de métier, ils s'établissent de la manière suivante :

- Changement des menuiseries (portes et fenêtres) : 3 entreprises consultées > Ets ROJAT ; Ets BUSSEUIL et la SARL LAFFAY.
Le devis de la SARL LAFFAY (St Léger sous Bussière) : menuiserie en bois peint : 27 619 € HT est retenu.
- Electricité/VMC double flux : Le devis de la SAS BONHOMME (Tramayes) : 17 014 € HT est retenu.
- Peinture/faux-plafonds : les devis suivants sont retenus : Ets PETIT (Prissé) : 5 361 € HT pour la peinture des 2 classes et du bloc sanitaire ; Société SL2P (Tramayes) : 8 381,60 € pour les faux plafonds, l'isolation et la peinture de la salle.

Le Conseil municipal, entendu les explications de M. le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- VALIDE les devis susmentionnés se rapportant à la réalisation des travaux de rénovation thermique de la salle périscolaire.

RENOVATION THERMIQUE DE LA SALLE PERISCOLAIRE – DEMANDE DE SUBVENTION

M. le Maire informe que la commune, dans le cadre de la mise en œuvre de son projet de rénovation thermique de sa salle périscolaire, peut solliciter une subvention auprès des

services de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) qui vise à accompagner les collectivités dans leurs actions liées à la rénovation thermique et à la transition énergétique.

Le coût prévisionnel des travaux de rénovation thermique de la salle périscolaire (remplacement des huisseries ; la pose d'un faux plafond ; des travaux d'électricité ; la pose de VMC double flux et la peinture des locaux et maîtrise d'œuvre) est évalué à 66 631 € HT (dont 10 567 € de travaux de peinture non retenus car ne relevant pas de la rénovation thermique).

L'Etat, via la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), peut apporter son aide, à hauteur de 50 % de la dépense, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

ACTION	MONTANT HT subventionnable	AIDE SOLLICITEE	MONTANT
Travaux de rénovation thermique + maîtrise d'œuvre	56 054 € <i>(hors travaux de peinture)</i>	ETAT – DSIL 50 %	28 027 €
	66 631 €	DEPARTEMENT 30 %	19 989 €
		COMMUNE 28 %	18 615 €
TOTAL HT	66 631 €	TOTAL HT	66 631 €

Le Conseil municipal, entendu les explications de M. le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- RAPPORTE, pour cette délibération, la délégation consentie à M. le Maire sur le fondement de l'article L. 2122-22 26° du Code général des collectivités territoriales en matière de demande de subventions,
- APPROUVE le projet de rénovation thermique de la salle périscolaire tel que présenté,
- VALIDE le plan de financement prévisionnel correspondant,
- AUTORISE M. le Maire à solliciter auprès des services de l'Etat, la subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL),
- AUTORISE M. le Maire à solliciter auprès des services de l'Etat, l'autorisation de procéder au lancement des travaux dans attente de l'octroi de l'aide.

RECRUTEMENT D'UN CANTONNIER

M. le Maire rappelle que la précédente cantonnière, dont le contrat était arrivé à échéance au 12 novembre 2020, n'avait pas souhaité le renouveler.

La Commune s'est donc mis en recherche d'un nouveau candidat pour remplir ce poste.

Considérant que cet emploi correspond au cadre d'emploi d'adjoint technique territorial de la catégorie C, filière technique et qu'il peut être occupé par un agent contractuel en application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en son article 3-3 alinéa 4.

La durée de l'engagement est fixée à 1 an à compter du 1^{er} avril 2021, sur la base d'un mi-temps annualisé.

Le Conseil municipal, entendu les explications de M. le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DECIDE de recruter un agent polyvalent faisant office de cantonnier dans le cadre d'emploi d'adjoint technique territorial de catégorie C,
- D'ETABLIR son contrat pour 1 an à compter du 1^{er} avril 2021,
- D'INSCRIRE les crédits nécessaires à ce recrutement au Budget Primitif : chapitre 12, article 6413.

MISE EN PLACE DU MARCHÉ DES PRODUCTEURS

M. le Maire précise que le projet de création du marché des producteurs prend bonne forme.

De nombreux producteurs ont été contactés et plusieurs se sont montrés intéressés pour participer à ce marché hebdomadaire : maraicher, pain, produits secs, viticulteur, fromage, coquillage/poisson, viande, charcuterie, glaces...

Le marché se tiendra tous les jeudis de 16 h à 18 h sur le terrain de sport à côté de la mairie.

Le premier marché aura lieu le jeudi 29 avril 2021.

QUESTIONS DIVERSES

- Le site internet de la commune est en cours de construction.
Le projet avance bien mais il convient encore de renseigner un certain nombre de rubriques pour pouvoir le mettre en œuvre définitivement.
- Une exposition ouverte au public « les oiseaux de nos campagnes » est organisée en lien avec l'école, les 19 et 20 mars à la salle communale de 15 h à 18 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

Prochaine séance du Conseil municipal, le 15 avril 2021 à 18h30.